

Communiqué de presse

07.02.2020

L'ADMR, acteur de l'économie sociale et solidaire - 1^{er} réseau français de services à la personne, dévoile sa Charte des Engagements pour l'Accompagnement du Handicap à l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap du 11 février 2020 à Paris.

www.admr.org

Présentée en avant-première le 17 octobre 2019 à l'occasion de la Journée Nationale ADMR dédiée à l'accompagnement du handicap en présence de Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, l'ADMR dévoile aujourd'hui le contenu de sa Charte des Engagements pour l'Accompagnement du Handicap à l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap présidée par le Président de la République organisée le 11 février 2020.

L'ADMR, un acteur historiquement engagé dans l'accompagnement et la prise en charge des personnes vivant avec un handicap.

Depuis sa création en 1945, l'ADMR n'a eu de cesse d'accompagner partout en France toutes les mutations de la société (évolutions des familles, des modes de vie, démographiques...) dans le respect des valeurs qui sont les siennes depuis près de 75 ans. Conciliation vie familiale vs vie professionnelle, inclusion des personnes vivant avec un handicap, soins aux personnes âgées, maintien de l'autonomie à domicile, enfance et parentalité, accompagnement des familles..., toutes ces thématiques sont aujourd'hui au cœur des politiques sociales, à l'échelon du pays et des territoires. Aujourd'hui, l'ADMR propose un spectre large d'interventions et de solutions pour s'adapter aux mutations de la société et aux souhaits des personnes dans une approche inclusive pour l'ensemble des personnes accompagnées à domicile dont celles vivant avec un handicap. L'ADMR, riche de son réseau de 2 700 associations regroupées en 87 fédérations départementales est ainsi reconnue comme étant un acteur clé pour l'accompagnement des enfants et des adultes vivant avec un handicap apte à répondre aux besoins et attentes variés liés aux différents handicaps (moteur, psychique, polyhandicap, troubles du spectre autistique...).

En 2019, l'ADMR a :

- accompagné partout en France 25 000 personnes vivant avec un handicap,
- dispensé 66 millions d'heures d'intervention au titre de l'Autonomie dont 49,9 millions à destination des personnes âgées ou en situation d'handicap.
- L'ADMR développe également une cinquantaine de projets d'habitat inclusif pour les personnes en perte d'autonomie.

CONTACT PRESSE

Agence Profile - Jean-Philippe LECOQ
01 56 26 72 13 - 06 87 08 13 48
jplecocq@agence-profile.com



« Cette Charte est un engagement fort pour l'ensemble des collaborateurs et des bénévoles de l'ADMR » précise Thierry d'Aboville, Secrétaire général de l'ADMR. « Depuis près de 75 ans, l'ADMR accompagne toutes les personnes vivant avec un handicap et cette charte est l'aboutissement d'une longue réflexion qui a mobilisé de très nombreuses personnes au sein de notre organisation. Elle est structurante de notre démarche et définit en six points notre engagement permanent et est la traduction de toutes les valeurs que nous portons et défendons ».

Une Charte* organisée autour de 6 grands engagements

La promulgation de cette charte traduit la volonté de l'ADMR de permettre à tous ses collaborateurs (94 375) et à tous ses bénévoles (85 000) de s'engager auprès de toutes les personnes vivant avec un handicap et de leurs proches en respectant 6 engagements, véritables fers de lance d'un engagement total et permanent.

Engagement N°1 : Répondre aux besoins et attentes des personnes et de leurs proches.

L'évaluation des besoins est un moment indispensable pour déterminer les éléments clés de l'accompagnement tout en tenant compte de l'environnement social et familial des personnes à accompagner.

Engagement N°2 : Sécuriser l'accompagnement et donner des repères.

L'accompagnement auprès des personnes vivant avec un handicap nécessite souvent d'entrer dans la sphère intime des personnes et de bien connaître leurs habitudes pour les aider dans les gestes du quotidien. Les personnes aidées et/ou leurs aidants ont alors besoin de stabilité et de garanties leur assurant la continuité des services mis en place.

Engagement N°3 : Favoriser l'autonomie et s'appuyer sur les potentialités de chacun.

Les capacités d'autonomie des personnes doivent être reconnues par les acteurs qui les entourent. Ainsi, leurs désirs, leurs capacités à réfléchir, à choisir, à faire, doivent être considérés, même si la communication verbale est altérée. L'écoute, l'observation, la communication verbale ou non, le travail d'équipe et de proximité avec les proches permettent d'évaluer l'autonomie et de repositionner les personnes accompagnées comme actrices de leur accompagnement.

Engagement N°4 : Développer des accompagnements multiformes et modulables.

L'ADMR s'attache à pouvoir accompagner adultes comme enfants vivant avec un handicap à tous moments de la vie. Le handicap doit être pris en compte dans toutes ses composantes. Pour ce faire, les associations ADMR s'inscrivent dans leur territoire et nouent des liens avec des partenaires. L'accompagnement à domicile est en effet parfois couplé à d'autres formes d'accompagnement (séjours en établissement, SAVS, SESSAD...).

Engagement N°5 : Reconnaître et soutenir les proches aidants.

L'ADMR est consciente de l'investissement parfois très important des proches au quotidien, dans l'accompagnement de leur enfant, conjoint, parent ou ami vivant avec un handicap.

Engagement N°6 : Donner aux professionnels les clés pour accompagner aux mieux les personnes.

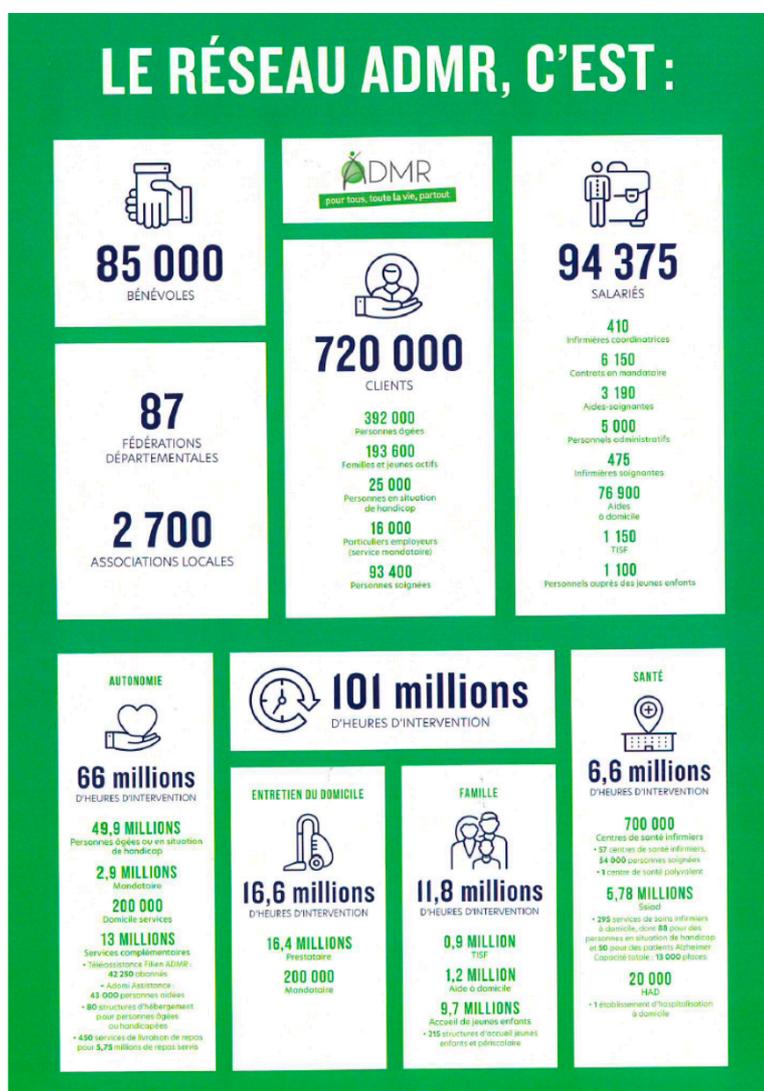
Le réseau ADMR s'attache à mettre en œuvre des formations et réunions de sensibilisation qui permettent d'apporter aux professionnels et aux bénévoles des compétences et savoir-être indispensables pour délivrer un accompagnement de qualité.

CONTACT PRESSE

Agence Profile - Jean-Philippe LECOQCQ
01 56 26 72 13 - 06 87 08 13 48
jplecocq@agence-profile.com

*L'intégralité des textes de la Charte sont en annexe de ce communiqué de presse





L'ADMR en quelques mots...

Créée en 1945, l'ADMR est le 1^{er} réseau français de services à la personne et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire. L'ADMR fédère 2 700 associations locales implantées partout en France. Ses 94 375 collaborateurs dispensent chaque année plus de 101 millions d'heures d'intervention auprès de plus de 720 000 clients (familles, personnes âgées, personnes handicapées, tout public...). L'ADMR propose une large palette de services organisés en 4 pôles : Enfance et Parentalité / Services et soins aux Séniors / Accompagnement du handicap / Entretien de la maison. Depuis 2012, L'ADMR est présidée par Marie-Josée Daguin qui a été réélue en décembre 2018 pour un nouveau mandat de 4 ans. Thierry d'Aboville en est le Secrétaire général depuis 2005.

www.admr.org

CONTACT PRESSE

Agence Profile - Jean-Philippe LECOQC
01 56 26 72 13 - 06 87 08 13 48
jplecocq@agence-profile.com

Annexe

Charte des Engagements ADMR pour l'Accompagnement du Handicap

Engagement N°1 / Répondre aux besoins et attentes des personnes et de leurs proches

L'évaluation des besoins est un moment indispensable pour déterminer les éléments clés de l'accompagnement tout en tenant compte de l'environnement social et familial des personnes à accompagner.

- *Les bénévoles ou professionnels ADMR en charge de cette évaluation s'attachent à recueillir de façon précise les souhaits des personnes et de leurs proches afin de pouvoir mettre en place un accompagnement personnalisé. Pour ce faire, ils veillent à prendre en compte l'expression directe des personnes par le biais d'une communication adaptée.*
- *Avant de mettre en place des interventions complexes à domicile, les bénévoles ou professionnels ADMR sont sensibilisés aux spécificités de l'accompagnement du handicap et au respect des particularités de chacun.*
- *Les associations s'engagent à identifier et prendre en compte l'évolution des souhaits et des besoins de chaque personne accompagnée. Pour ce faire, des réévaluations régulières des accompagnements proposés sont organisées.*

Engagement N°2 / Sécuriser l'accompagnement et donner des repères

L'accompagnement auprès des personnes vivant avec un handicap nécessite souvent d'entrer dans la sphère intime des personnes et de bien connaître leurs habitudes pour les aider dans les gestes du quotidien. Les personnes aidées et/ou leurs aidants ont alors besoin de stabilité et de garanties leur assurant la continuité des services mis en place.

- *L'ADMR met en place une organisation facilitant la transmission des informations utiles auprès de ses professionnels avant, pendant et après l'intervention. L'ADMR s'assure du repérage et de la compréhension des besoins et attentes par le personnel en charge de la planification et les aides à domicile.*
- *L'ADMR est vigilante à positionner le juste nombre d'aides à domicile sur les plannings, facilitant le passage de relais en cas d'absences, et à proposer des tuilages en cas de besoins de remplacements.*
- *L'ADMR s'engage à mettre à disposition des personnes aidées une permanence téléphonique sur les horaires d'intervention planifiés.*

Engagement N°3 / Favoriser l'autonomie et s'appuyer sur les potentialités de chacun

Les capacités d'autonomie des personnes doivent être reconnues par les acteurs qui les entourent. Ainsi, leurs désirs, leurs capacités à réfléchir, à choisir, à faire, doivent être considérés, même si la communication verbale est altérée. L'écoute, l'observation, le travail d'équipe et de proximité avec les proches permettent d'évaluer l'autonomie et de repositionner les personnes accompagnées comme actrices de leur accompagnement.

- *Les interventions ADMR s'attachent à favoriser l'autonomie des personnes vivant avec un handicap, enfants comme adultes. Les professionnels s'engagent au quotidien à s'appuyer sur les potentialités des personnes accompagnées et à les valoriser. Pour cela, ils favorisent leur participation : ils les informent, les sollicitent pour qu'elles expriment leurs demandes au quotidien, font avec et non à la place de.*
- *Lors des sensibilisations régulières, l'ADMR s'engage à rappeler les postures professionnelles à adopter : observation active, compréhension et respect des attentes de chaque personne, bienveillance. Ces principes permettent d'appréhender au mieux les situations et d'apporter les réponses les plus ajustées.*

CONTACT PRESSE

Agence Profile - Jean-Philippe LECOCCQ
01 56 26 72 13 - 06 87 08 13 48
jplecocq@agence-profile.com

Engagement N°4 / Développer des accompagnements multiformes et modulables

L'ADMR s'attache à pouvoir accompagner adultes comme enfants vivant avec un handicap à tous moments de la vie. Le handicap doit être pris en compte dans toutes ses composantes. Pour ce faire, les associations ADMR s'inscrivent dans leur territoire et nouent des liens avec des partenaires. L'accompagnement à domicile est en effet parfois couplé à d'autres formes d'accompagnement (séjours en établissement, SAVS, SESSAD...).

- *Les associations s'engagent à répondre le plus favorablement aux demandes des familles afin de pouvoir proposer un plan d'accompagnement personnalisé et global. Les associations ADMR s'engagent ainsi à co-construire des réponses cohérentes, en organisant si besoin des phases de transition le temps de trouver et/ou former les ressources nécessaires à la mise en place de l'intervention demandée, en lien avec les proches aidants et les partenaires.*
- *L'ADMR soutient les dispositifs inclusifs (aide à domicile, habitat regroupé...) et prend en compte les besoins spécifiques des personnes qui les sollicitent. Ainsi, l'ADMR veille à rendre possible l'accompagnement sur des horaires spécifiques (interventions tardives...). Consciente que l'inclusion va au-delà de l'intégration, l'ADMR est vigilante à proposer si besoin un soutien à la vie sociale et promouvoir l'inclusion au sein de ses réseaux partenariaux.*
- *L'ADMR s'engage à développer des liens étroits avec les acteurs du territoire pour rendre les parcours plus fluides. En accord avec les personnes aidées, elle s'engage à développer des outils communs avec les partenaires afin de coordonner, d'anticiper et éviter les ruptures de parcours.*

Engagement N°5 / Reconnaître et soutenir les proches aidants

L'ADMR est consciente de l'investissement parfois très important des proches au quotidien, dans l'accompagnement de leur enfant, conjoint, parent ou ami vivant avec un handicap.

- *L'ADMR s'engage à repérer les solutions d'aide aux aidants existant sur le territoire et à proposer ou orienter vers diverses formes d'aide au répit.*

Engagement N°6 / Donner aux professionnels les clés pour accompagner au mieux les personnes

- *Le réseau ADMR s'attache à mettre en œuvre des formations et réunions de sensibilisation qui permettent d'apporter aux professionnels et aux bénévoles des compétences et savoir-être indispensables pour délivrer un accompagnement de qualité.*
- *Le réseau ADMR s'engage à développer des modalités innovantes de formations et sensibilisation : témoignages de personnes vivant avec un handicap, partage d'expérience avec des acteurs engagés dans l'accompagnement du handicap, etc. Les liens étroits avec d'autres partenaires doivent permettre de mutualiser les connaissances et compétences pour construire des formations novatrices.*
- *L'ADMR est vigilante au risque d'isolement voire d'épuisement de ses aides à domicile. Face aux situations complexes rencontrées, des temps de concertation et d'échanges des pratiques sont prévus auprès des salariés. Pour les interventions « de longues durées », des changements réguliers de « référents » doivent être pensés.*

CONTACT PRESSE